



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2017-213 bis

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté modificatif reconduisant le mandat des membres du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France.

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE

Arrêté nommant Madame Marie-Pierre MAIRESSE, professeure des université, Administratrice provisoire de l'Université de Lille.



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

PRÉFECTURE DE RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES
RÉGIONALES

PÔLE MODERNISATION DE
L'ACTION PUBLIQUE

Arrêté modificatif reconduisant le mandat des membres du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4134-1 à R 4134-7 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 250 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu la circulaire INTK1300197C du 27 juin 2013, du ministre de l'intérieur, du ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, et du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, relative aux modalités de renouvellement des CESER de 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Nord – Pas-de-Calais, le nombre de leurs représentants et le cas échéant les modalités particulières de leur désignation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2013 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Picardie, le nombre de leurs représentants et le cas échéant les modalités particulières de leur désignation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2013 modifié fixant la composition du conseil économique, social et environnemental régional du Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2015 modifiant la composition du conseil économique, social et environnemental régional de Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 reconduisant le mandat des membres du conseil économique, social et environnemental de la région Nord–Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Magali DEBATTE, secrétaire générale pour les affaires régionales ;

Vu les démissions intervenues de Madame Valérie GRUNDT et de Monsieur Bruno VASSEUR, représentants de la CGT Nord-Pas-de-Calais;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1^{er} – La liste des membres du conseil économique, social et environnemental régional repris à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 précité est modifiée comme suit :

1er collège – Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés

	Mode de désignation antérieurement au présent arrêté
Monsieur Régis AMBERT Monsieur Jacques COUDSI Monsieur Vincent LURROT Madame Isabelle GUILHERME (en remplacement de Madame Valérie GRUNDT) Madame Reine LEUWERS Monsieur Jean-Marie MASSE Madame Catherine MEYZA Monsieur Jean-Michel MIERLOT Madame Cécile TIERRIE RACINE Monsieur Boujema CHIGRI (en remplacement de Monsieur Bruno VASSEUR) Madame Pascale VIS	CGT du Nord – Pas-de-calais

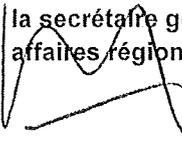
Article 2 – Le mandat des membres ainsi nommés prendra fin au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 3 du décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 précité.

Article 3 – La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président du conseil régional et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13/09/2017

Pour le préfet et par délégation,

la secrétaire générale pour les
affaires régionales



Magali DEBATTE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITES

Rectorat de l'académie
de Lille

- Vu le Code de l'Education ;

- Vu le décret n° 2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille;

Service Inter-
Académique de
l'Enseignement
Supérieur

ARRETE :

Article 1 : Madame Marie-Pierre MAIRESSE, Professeure des universités, est nommée Administratrice Provisoire de l'Université de Lille, jusqu'à l'élection d'un Président par l'instance statutaire de l'université.

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 12 septembre 2017



LUC JOHANN